



ASSOCIATION **ASPMV**  
POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE MARITIME  
DE VILLEFRANCHE-SUR-MER



## **OTTAVIO SCARAMPI DEL CAIRO : UN CHEVALIER DE MALTE, SOLDAT ET MARIN AU SERVICE DE VICTOR AMÉDÉE II DE SAVOIE**

**Aldo Antonicelli\***

*\*Membre de la Société italienne d'histoire militaire, de la Society for Nautical Research et du Laboratoire d'Histoire Maritime et Navale de l'Université de Gênes. [dcbpan@tin.it](mailto:dcbpan@tin.it).*

A la suite de la cession de Saint-Pons, en 1388, les comtes de Savoie prirent possession du Comté de Nice, acquérant ainsi un débouché indispensable et très utile sur la Méditerranée. *Villafranca Marittima*, l'actuelle Villefranche-sur-Mer, située à quelques kilomètres à l'est de Nice, surplombant une baie du même nom, profonde et protégée des vents, fut pendant plusieurs siècles la base de la modeste Marine de la Maison de Savoie. (1)

Des preuves indéniables de la présence de la Marine des États de Savoie à Villefranche sont de nos jours visibles dans l'église paroissiale de la cité, l'église Saint-Michel.

Sur le mur au fond du transept gauche on remarque en effet un imposant tombeau en marbre polychrome (2) (Fig. 1) ; il s'agit de celui du chevalier de l'ordre de Malte, Ottavio Scarampi del Cairo, qui fut commandant de la marine savoyarde (de 1714 à sa mort en 1728) d'abord en Sicile puis, à partir de 1719, à Villefranche-sur-Mer. On remarque également la tombe d'un certain Carlo Geronimo Cacherano d'Osasco (Fig. 2) qui fut quant à lui administrateur et commissaire de la Marine de Savoie à l'époque de Scarampi et comme lui également chevalier de Malte.



*Figure 1 Tombeau d'Ottavio Scarampi del Cairo à l'église Saint Michel de Villefranche. (Photographie de l'auteur)*



Figure 2 : Tombe de Carlo Geronimo Cacherano d'Osasco (Photographie M. Icard).



Figure 3 : Inscription au pied de la pierre tombale d'O. Scarampi. (Photographie de l'auteur).

**D.O.M. /FR. OCTAVIO EMANUELLI SCARAMPIUS DU CAIRO / EQUITA HIEROSOLITANO, ET  
COMMANDATOIRE / POUR L'EXCELLENTE VICTORIA DES PYRATES / CLARISSIMO / SVB GRAND ROI  
VICTORIO AMEDEO II / PERPETVO TRIREMIVM PREFECTO / MARCHIO JOSEPH SCARAMPIUS DU CAIRO  
& / FRÈRE BIEN-AIMÉ / PONEBAT AN : SALVTIS M. DCCXXVIII / OBYT AN : M. 728 MOIS DE FÉVRIER / LE  
20ÈME JOUR DE L'ÂGE DE SVA 56**

« Dieu très bon et très puissant. Frère Ottavio Emanuele Scarampi del Cairo, chevalier de Malte et commandeur / pour la grande victoire sur les pirates / éminent / sous le grand roi Victor Amédée II / commandant perpétuel des trirèmes / Pierre posée par Marquis Giuseppe Scarampi del Cairo, frère bien-aimé. Ottavio Scarampi est mort l'année 1728 mois de février, / jour 20 /à l'age de 56 ans ».



*Figur 4 : Armoiries de la famille Scarampi del Cairo*

Malgré la présence de cet imposant tombeau et d'une inscription explicitant son identité (Fig.3), la personne d'Ottavio Emanuele Maria Scarampi del Cairo est quasi inconnue à Villefranche-sur-Mer, tout comme elle est largement ignorée par l'historiographie consacrée à la Maison de Savoie au XVIIIe siècle.

Comme indiqué plus haut, Ottavio Emanuele Maria Scarampi del Cairo (3) a pourtant commandé la Marine du duc de Savoie, Victor Amédée II, de 1714 jusqu'à sa mort, à Villefranche-sur-Mer, en 1728 (Fig. 4).

Victor Amédée II fut d'abord brièvement roi de Sicile, de 1713 à 1719, et devint ensuite roi de Sardaigne lorsque les puissances signataires du traité de la Quadruple Alliance l'obligèrent à accepter la cession du royaume de Sicile en faveur des Habsbourg ; il obtint en échange le royaume de Sardaigne.

Bien que le nom d'Ottavio Scarampi soit souvent mentionné dans les ouvrages traitant de l'histoire de la marine savoyarde au XVIIIe siècle, sa personne n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie. L'objectif de cet article est d'esquisser une biographie de ce marin en s'appuyant sur les nombreux documents publics et privés conservés dans le fonds des Archives d'État de Turin.

Dans le fonds « *Scrittura Scarampi del Cairo* », outre de nombreux documents, brevets et lettres d'Ottavio Scarampi lui-même, se trouve une ébauche de sa biographie, rédigée par son frère Luigi (4). Cet ouvrage est composé de onze fascicules manuscrits, non reliés entre eux et comportant de nombreuses corrections, mais n'indiquant que rarement les dates des événements décrits ; le manuscrit n'est pas daté mais, bien que rédigé après la mort du chevalier, il est incomplet et s'arrête au début de l'année 1719 ; il permet cependant, avec l'aide de lettres et de documents provenant d'autres fonds, de reconstituer la vie et les exploits, entre la fin du XVIIe siècle et les premières décennies du XVIIIe siècle, du fils cadet d'une famille de la petite noblesse piémontaise, tout en permettant de l'insérer à la fois dans les événements du règne, plutôt bref, de Victor Amédée II en Sicile ainsi que dans l'histoire de la Marine qu'il créa pour défendre les États de Savoie.

### **VICTOR AMEDÉE II DE SAVOIE, ROI DE SICILE : La défense des côtes et la création de la marine savoyarde et sicilienne**

Avec le traité d'Utrecht qui, en 1713, mit fin à la guerre de Succession d'Espagne et démembra partiellement l'Empire espagnol, Victor Amédée II, duc de Savoie (qui, après avoir été d'abord l'allié de la France passa dans le camp de ses adversaires, l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande), obtint la possession du royaume de Sicile. Jusqu'alors la Sicile était, avec les

royaumes de Naples et de Sardaigne, l'apanage héréditaire des souverains de la branche espagnole des Habsbourg.

Si l'acquisition d'un titre royal satisfaisait enfin les ambitions royales nourries depuis longtemps par les ducs de Savoie, l'éloignement de l'île, qui ne pouvait être reliée aux possessions savoyardes continentales que par la mer, posait de nombreux problèmes, en particulier du fait des dangers permanents que faisaient courir raids et pillages des corsaires barbaresques.

Non seulement les navires de ces derniers menaçaient les côtes de la Sicile et la navigation de petit cabotage, mais aussi celles de tous les États chrétiens riverains de la Méditerranée qui ne leur payaient pas tributs (tributs souvent déguisés en dons). Les barbaresques représentaient de plus un danger permanent pour les navires qui devaient périodiquement faire la navette entre la Sicile et Villefranche afin de transporter troupes (en garnison dans l'île), fonctionnaires savoyards, marchandises et souvent d'importantes sommes d'argent.

Une deuxième menace, plus latente, était représentée par l'empereur du Saint-Empire (et archiduc d'Autriche) Charles VI de Habsbourg. En effet si, grâce au traité d'Utrecht, ce dernier venait de s'emparer du duché de Milan et des royaumes de Sardaigne et de Naples, il aspirait également à la possession de la Sicile dont il n'avait pas accepté la cession au duc de Savoie et auquel il refusait de reconnaître le titre royal !

Le royaume de Naples ne possédait qu'une modeste escadre navale composée de quelques galères et vaisseaux de haut-bord à grément carré ; cette dernière aurait cependant pu aisément participer à un éventuel débarquement en Sicile de troupes impériales si l'empereur avait décidé d'entreprendre une action hostile à l'encontre du souverain savoyard.

Pour protéger sa nouvelle possession Victor Amédée se devait donc de disposer d'une marine de guerre, qui dut être créée presque « ex nihilo » ; la marine ducale, vieille de plus d'un siècle, n'était en effet composée que de trois ou quatre anciennes galères inadaptées à une longue navigation en haute mer ; les seuls navires sur lesquels le nouveau roi pouvait initialement compter étaient en fait à l'époque quatre galères siciliennes. Dans le passé, à l'apogée de son expansion, le royaume de Sicile avait pu compter sur une flotte de seize galères, mais une longue période de négligence et de mauvaise gestion économique avait progressivement réduit ce nombre à dix, puis à six, enfin à quatre dont deux étaient usées et devaient être remplacées d'urgence.

Dans les premiers mois de son règne sur la Sicile Victor Amédée put compter sur l'aide de navires de la Royal Navy anglaise que la reine Anne d'Angleterre avait mis à sa disposition ; ces navires assurèrent d'abord le transport du duc et de sa cour jusqu'en Sicile pour son couronnement. Dans les mois qui suivirent certains de ces navires demeurèrent stationnés à Palerme à la disposition du souverain. Victor Amédée était cependant conscient qu'il ne pouvait se contenter de la seule l'aide anglaise (5). Peu après son couronnement il prit des mesures pour constituer une escadre qui, outre les quatre galères siciliennes existantes, se devait de comporter également des navires à voile carrée, c'est-à-dire des frégates, ou vaisseaux de ligne, capables d'effectuer rapidement de longues navigations en haute mer même lors de conditions météorologiques défavorables ; les galères étaient en effet dans la nécessité de naviguer à proximité des côtes et devaient également se réapprovisionner fréquemment en eau.

Parmi les premières mesures prises pour renforcer ce que l'on peut appeler la marine savoyarde-sicilienne, on note l'achat d'une nouvelle galère à Gênes ; cette dernière remplace une vieille « *Capitana* » sicilienne ; la construction d'une seconde galère, dans l'arsenal de Palerme, sous la direction d'un maître d'œuvre maltais, Cosimo Scolaro, et avec la collaboration d'un certain Demurs (ou De Murs) de Villefranche, est lancée pour remplacer la « *Milizia* », galère tout aussi ancienne.

Au milieu de l'année 1716, une nouvelle galère fut construite à Palerme, portant le nombre de ces dernières à cinq ; cette nouvelle unité, destinée à devenir la nouvelle

« *Capitana* » (Fig. 5) fut donc conçue avec des dimensions et des décorations adaptées à son rôle ; la précédente « *Capitana* » reçut le nom de « *Santa-Anna* » (7).



**Figure 5 : La galère « Capitana » de la flotte de Sicile (illustration de 1686) ; la galère construite en 1713 lui était similaire. (D'après *Teatro Geografico Antiguo y Moderno del Reyno di Sicilia di Carlos Castilla*, in V. Consolo e C. De Seta *Sicilia Teatro Del Mondo*, Roma, Nuova ERI, 1990).**

À la demande de Victor Amédée, un capitaine, George Camocke, commandant de l'un des navires anglais, établit un projet « *d'escadre de quatre navires à tenir dans le royaume de Sicile* » (8), mais l'acquisition de grands navires fut sans cesse repoussée en raison de l'inexpérience en la matière à la fois du gouvernement savoyard et de celle des marins niçois et siciliens plus habitués aux petits et moyens navires à voiles latines. Après avoir vainement tenté d'obtenir un ou deux navires en don de l'Angleterre, Victor Amédée chargea, au cours de la seconde moitié de 1715, son ambassadeur à Londres, Francesco Wilcardel de Fleury (marquis de Trivié), de commander à un chantier naval anglais la construction d'un grand vaisseau de 60 canons. Presque en même temps on entama à l'arsenal de Palerme, où aucun navire de ce type n'avait jamais été construit, la construction de la frégate « *Santa Rosalia* (de 40 canons), pour laquelle on employa principalement des ouvriers français. Au milieu de l'année 1716, toujours à Palerme, la construction d'un troisième navire, le « *Beato-Amedeo* » (de 66 canons), commença. De ces navires, seuls les deux premiers entrèrent en service ; le « *Beato-Amedeo* » fut quant à lui pris par les Espagnols lorsqu'ils envahirent la Sicile en juillet 1718 ; incorporé à la flotte espagnole il fit naufrage en janvier 1719 à proximité de de Catane.

Si les événements politiques n'avaient pas contraint Victor Amédée à abandonner la Sicile, il est fort probable que la marine savoyarde/sicilienne aurait été comparable en taille, sinon en qualité, à celle des Chevaliers de Malte dont elle s'inspirait tant pour son organisation que pour sa composition. Le projet du roi prévoyait six galères et quatre vaisseaux, exactement le même nombre d'unités que celui qui composait alors l'escadre maltaise.

Il était tout aussi important de trouver un commandant expérimenté et fiable pour cette « *escadre de galères et de vaisseaux* » ; dans un rapport sur l'état de la Sicile le cardinal Francesco del Giudice déclara qu'il ne serait pas approprié que le poste de commandant de cette escadre fût occupé par un « *sujet paesano* » (c'est-à-dire un sicilien), et conseilla de l'attribuer à un « *sujet expérimenté et ancien de la maison royale* » (11).

Le choix de Vittorio Amedeo se porta alors sur un chevalier de l'Ordre de Malte, Ottavio Emanuele Maria Scarampi del Cairo (12), qui servait depuis de nombreuses années dans la première escadre de navires de l'Ordre (Fig. 6) et commandait à l'époque le navire « *San Giacomo* ».



**Fig. 6 :** Peinture représentant la première sortie de l'escadre des Chevaliers de Malte en 1705. Palais du Grand Maître, La Valette, Malte. Selon toute vraisemblance, les navires savoyards étaient très semblables aux navires maltais. (Photo de l'auteur, par g.c. de Heritage Malta).

### **OTTAVIO SCARAMPI DEL CAIRO : Les Scarampi del Cairo, une famille noble du Val Bormida**

La branche « *del Cairo* » de la famille Scarampi, détentrice d'intérêts juridictionnels dans la haute vallée de la Bormida et dans la région d'Asti, était l'une des lignées issues d'une très ancienne famille originaire d'Asti et dont l'histoire remonte à 1337, année au cours de laquelle le marquis de Saluzzo vendit ses fiefs de la vallée de la Bormida aux quatre frères Giacomo, Matteo, Giovannone et Tomeo Scarampi (13) ; au fil des siècles la présence de nombreuses branches de la famille aboutit à la division et au fractionnement des possessions familiales. La dispersion des biens des Scarampi del Cairo conduisit à une situation de dépendance féodale partagée entre le duché de Savoie, le duché de Mantoue et l'Empire : en 1666, le comte Carlo Alessandro Scarampi, père d'Ottavio, reçut du duc Ferdinand Charles de Mantoue le renouvellement de l'investiture de « *ses portions del Cairo* » et de Charles II d'Espagne le renouvellement de celles de *Vinadio* ; en 1668 le duc Charles Emmanuel II de Savoie lui accorda l'investiture de la « *huitième partie du 32ème de Montalto* » ainsi qu'une pension de 200 livres pour avoir cédé au duc la « *4ème partie d'un 8ème du lieu de Roccaverano* » (14).

### **Un destin militaire**

Ottavio Scarampi, fils du comte Carlo Alessandro Scarampi del Cairo et de la comtesse Anna Caterina Capris de Ciriè, est né, probablement le cadet, d'une fratrie de cinq enfants (15), le 31 mai 1672

Dès l'âge de onze ans Octavio, qui avait déjà montré qu'il combinait « *l'inclination militaire avec celle de la piété* » (16), fut destiné par ses parents à entrer dans l'Ordre de Malte au sein duquel d'autres membres de la « *Conspicua famiglia* » (*grande famille*) avaient déjà servi (17). Son jeune âge aurait dû empêcher son admission dans l'ordre, pour lequel l'âge minimum requis était de seize ans ; mais la famille réussit à le faire accepter parmi les huit pages ordinaires que les statuts de l'ordre accordent au Grand Maître et qui sont admis bien qu'ils n'aient pas encore l'âge requis (18).

En janvier 1685, une fois achevée la démonstration des preuves de sa noblesse (19), Ottavio fut admis par le Grand Maître Gregorio Carafa parmi ses pages (20). En 1687 ; le jeune homme s'embarqua à Gênes pour Malte où, le 20 mars 1687, à l'âge de quinze ans, il fut officiellement admis dans l'Ordre (21). À la fin de cette année il obtint la permission de rentrer chez lui pour une période maximale de six ans au terme de laquelle il se devait de retourner au couvent « *Melitense* » (de Malte) pour commencer son noviciat. Après un bref séjour à Cairo, ses parents l'envoyèrent chez les Jésuites de Turin pour compléter ses études scientifiques et religieuses, mais bientôt Ottavio, avec leur consentement, décida d'entrer au service de Victor Amédée pour « *s'habituer aux travaux et aux opérations militaires* » (22) ; il s'enrôla comme simple soldat dans la compagnie du régiment *Monferrato* commandé par l'un de ses frères, Vittorio. Après avoir servi avec distinction dans la guerre menée en 1686 par Victor Amédée contre la minorité religieuse vaudoise (23), Ottavio rejoint le régiment « *Croce Bianca* » grâce à l'aide de son commandant, le colonel Arduino Tana, qui l'accueillit dans sa compagnie avec le grade d'enseigne (24).

Dans les rangs de la « *Croix blanche* », Octavio participa aux premières batailles contre les troupes françaises lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Lorsqu'il atteint l'âge auquel les chevaliers de Malte doivent remplir l'obligation de participer aux campagnes (caravanes) navales de l'Ordre sous peine de perdre leur dignité de chevalier, il se présenta à Victor Amédée à Turin pour demander l'autorisation de quitter son service. Le duc accéda à sa demande en lui proposant de le réadmettre, avec le même grade et la même solde, une fois qu'il aurait participé au nombre nécessaire de campagnes ; Octavio déclina cette offre indiquant qu'il voulait « *suivre l'exercice militaire sur mer pour lequel il a un penchant particulier* » (25).

### **Au service de l'Ordre de Malte**

Ottavio Scarampi arriva à Malte en décembre 1691 et fut embarqué l'année suivante comme « *Caravaniste* » dans l'escadre de galères que l'Ordre envoya pour soutenir les forces vénitienes engagées dans la guerre de Morée (26). De retour à Malte en 1697 on lui confia, le 29 novembre, le commandement de l'une des deux tartanes armées par l'Ordre, la « *Sant'Anna* » (27) (Fig. 6).

À la fin de l'année 1698, il obtint le droit de retourner à Cairo afin de régler ses affaires (28). Il est de retour à Malte en 1701 et, l'année suivante, le Grand Maître lui confia, par licence datée du 8 avril 1702, le commandement de la frégate « *Our Lady of Pilar et St Joseph* » (plus simplement connue sous le nom de « *St Joseph* »).

Durant ces années l'Ordre Malte avait commencé à faire accompagner ses galères par de grands navires à voiles carrées afin de faire face aux navires du même type déjà utilisés par les pirates barbaresques et auxquels les galères ne pouvaient s'opposer efficacement : la frégate « *San Giuseppe* » (Fig. 7) fut le premier navire de ce type à entrer en service (29).

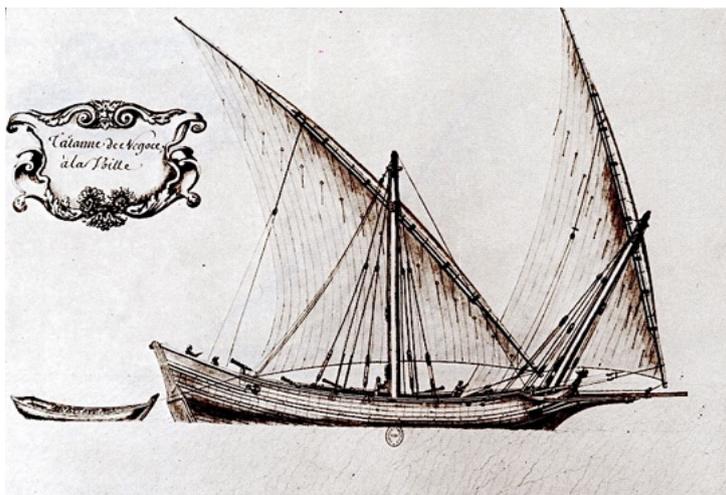


Figure 6: Tartane marchande à deux mats de la fin du seizième siècle. (Album de Jean Jouve dans M. Vergé-Franceschi, E. Rieth, « Voiles et voiliers au temps de Louis XIV », Paris 1992).



Figure 7 : Détail de la figure 5 représentant vraisemblablement la frégate « San Giuseppe »

L'attribution de son commandement à Scarampi témoigne de la confiance accordée à ses capacités de marin et de soldat : selon les règles régissant la direction des navires de Malte, le commandant d'un navire de l'Ordre devait être « une personne du plus grand mérite, de la plus haute voix et très familière avec l'art de la navigation » (30).

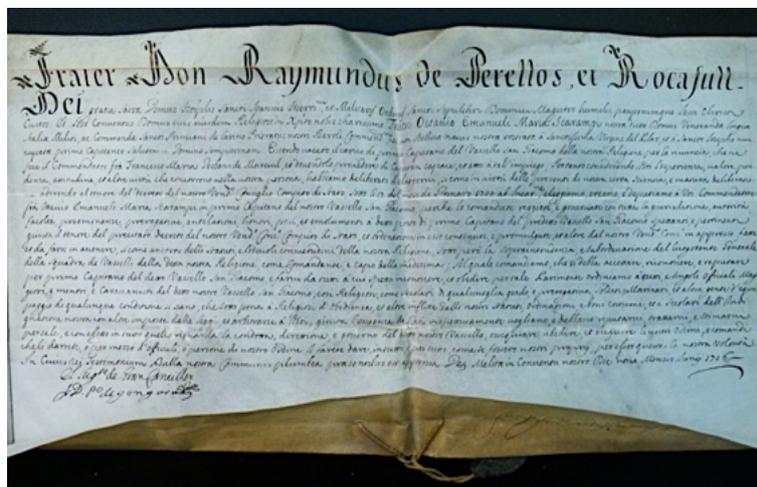
En reconnaissance de son succès avec le « *San Giuseppe* » contre un grand navire algérien que Scarampi avait forcé à se réfugier dans le port d'Alger (où il l'avait ensuite coulé), Scarampi reçut la commanderie de *San Primiano di Larino* du royaume de Naples (3).

En 1704, Scarampi se rendit avec le « *San Giuseppe* » à Toulon pour y conduire les équipages des deux vaisseaux que l'Ordre avait fait construire dans l'arsenal français, vaisseaux qui par la suite il escorta lors leur voyage vers La Valette (32).

En mai 1706, toujours commandant du « *San Giuseppe* », il participa avec le « *San Giacomo* » à la capture d'un vaisseau barbaresque, le « *Rosa di Tunisi* », armé de 58 canons et avec 400 hommes d'équipage. À cette occasion, le « *San Giuseppe* » poursuivit le vaisseau tunisien en fuite sans le perdre de vue pendant toute une nuit et un jour, signalant sa route au « *San Giacomo* » ; lorsque ce dernier fût également à portée, les deux vaisseaux forcèrent le « *Rosa di Tunisi* » à se rendre après un combat acharné, (33). Un rapport anonyme de la bataille

indique qu'à cette occasion, la conduite du commandant Scarampi était « *digne d'éloges [...]* » (34).

En récompense pour son rôle dans cette action à laquelle il avait « *contribué plus qu'à quiconque* » (35) le grand maître de l'ordre, Perellos, lui confia le commandement du « *San Giacomo* », un vaisseau plus important (36) (Fig. 8). Dans une lettre adressée à son frère Luigi, Ottavio Scarampi décrit son nouveau vaisseau, armé de 66 canons et avec un équipage de 400 hommes et de 12 chevaliers, comme le deuxième plus grand de l'escadre. Il y donne également un bref aperçu de sa vie quotidienne. Il se plaint de ne pas pouvoir fournir une « *bonne nourriture* » à ses officiers (il ne peut pas leur faire servir des provisions améliorées payées de sa poche) et d'avoir dû contracter quelques dettes pour « *se maintenir dans la bienséance* », car il n'a pas encore reçu les revenus de son nouvel état. Il attend que son frère puisse lui envoyer des « *saucissons à l'aqua-vitae* » et, lorsque la saison sera propice, quelques « *rubans de truffes séchées* » ; il l'informe également que le vin destiné au Grand Maître de l'Ordre est devenu vinaigre ! (37). Enfin, il annonce qu'il a envoyé à la famille un drapeau et une bannière pris sur le navire tunisien et demande à son frère de les faire accrocher à l'une des clefs de voûte de la « *Cathédrale du Caire* » (38).



**Figur 8 : Licence de la nomination d'Ottavio Scarampi comme commandant du navire « San Giacomo ».**  
(Photo de l'auteur, par g.c. des Archives d'État de Turin, autorisation n° 1169/28.28.00-17 du 28/3/2017).

## Au service du roi de Sicile

Fin 1713 une délégation de l'ordre de Malte se rendit à Palerme pour y accompagner le « *bailli* » (39) Giovanni Battista Spinola qui, le 19 janvier 1714, prêta, au nom du Grand Maître, serment de fidélité de l'Ordre au nouveau roi de Sicile (4) ; à cette occasion les officiers des navires, dont Scarampi, furent présentés à Victor Amédée II ; il était alors déjà reconnu pour ses qualités, pour sa vaillance, sa conduite et son expérience de la navigation non seulement en Sicile mais dans d'autres pays (41).

Quelques jours plus tard, Scarampi fut reçu en audience privée par le roi qui, après lui avoir exposé ses projets de développement de la marine sicilienne, lui en offrit le commandement, ce que Scarampi accepta. Les documents n'indiquent pas si Victor Amédée se souvint du jeune porte-drapeau du régiment « *Croce Bianca* » qu'il avait reçu à la cour plusieurs années auparavant ; Scarampi confia à son frère Luigi qu'il avait été informé que le roi avait posé des questions sur le dévouement de leur famille à celle de Savoie et qu'on lui avait répondu qu' « *elle avait toujours été fidèle à sa Maison [...] et ne s'était d'ailleurs jamais rangée du côté*

*du parti pro-allemand* », attitude qu'il recommandait à sa famille de conserver « *c'est mon plus grand et votre plus grand avantage* ».

En ce qui concerne son affectation il signale que le roi lui a donné le rang de « *generale de Battaglia* » avec solde, mais « *je ne sais pas encore de quelle richesse il s'agira* » (42) ; il ajoute que « *Je suppose que cela pourrait me faire plaisir, c'est pourquoi je vous en donne une partie avec cette mine, croyant qu'elle sera plus commode et plus honorable pour moi et pour toute notre maison* » (43).

Cependant, Scarampi émit quelques réserves quant à sa nouvelle fonction, vraisemblablement pour deux raisons ; la première concernait sa situation financière, qui ne lui permettait pas de « *monter un équipage selon l'emploi que j'ai* » (en fait de se doter d'un équipement digne de sa fonction) et il demanda à sa famille de l'aider en lui envoyant « *un peu d'argent pour que je puisse faire ce que j'ai à faire* » ; la seconde raison était qu'il n'aime pas beaucoup les galères, à l'époque les seuls navires de l'escadre savoyarde/sicilienne, espérant l'arrivée rapide de frégates dont Victor Amédée voulait équiper sa marine afin de pouvoir « *quitter bientôt ces bienheureux navires* (en fait les galères) *car ils sont très différents de ceux sur lesquels j'ai navigué jusqu'à présent* (44).

Le choix d'un chevalier de Malte en tant que commandant de la marine savoyarde-sicilienne était logique pour plusieurs raisons : ces chevaliers avaient une grande expérience de la navigation et de la guerre en mer ; ce n'est pas un hasard si presque tous les officiers siciliens des galères étaient des chevaliers de Malte, tout comme leurs collègues espagnols (qui quittèrent quant à eux le service lorsque l'île passa sous domination savoyarde). En outre l'Ordre n'était pas seulement un vassal du roi de Sicile, même si cette relation était plus formelle que réelle ; c'était de cette île que provenait la plupart des approvisionnements en grains et autres denrées nécessaires à la population maltaise, la production agricole de Malte était en effet très insuffisante pour répondre aux besoins de ses habitants.

En cas de nécessité Victor Amédée pouvait donc légitimement compter sur l'assistance et l'aide de l'Ordre ; les relations personnelles de Scarampi avec les officiers de l'escadre maltaise étaient donc certainement un avantage indéniable à ce sujet.

## **Entre Palerme et Villefranche**

Après sa rencontre avec Victor Amédée, Scarampi se rendit à Gênes, à bord du « *San Giacomo* », pour percevoir le produit des *commanderies européennes* de l'Ordre envoyées chaque année à Malte. Lors de cette escale, et bien que n'étant pas encore officiellement au service du roi de Sicile, il négocia en son nom l'achat d'une galère avec le magistrat de l'arsenal de la République. Il retourna ensuite à Malte pour obtenir l'autorisation du Grand Maître afin de prendre ses nouvelles fonctions. Le 30 mars 1714, sa licence en tant que « *commandant de l'escadre des galères et général de bataille* » dans les armées du roi lui fut officiellement délivrée.

En juin 1714, il effectua la première de nombreuses campagnes que les galères de la marine savoyarde et sicilienne (ci-après dénommée marine savoyarde par souci de concision) effectuaient périodiquement entre Palerme et Villefranche-sur-Mer. A Villefranche il embarqua armes, marchandises, condamnés et esclaves destinés à la chiourme des galères (45). Le voyage aller-retour à Palerme dura un peu moins de trois mois, y compris une escale à Gênes afin de récupérer la nouvelle galère qui remplaça l'ancienne « *Capitana* » immédiatement démolie.

L'année suivante, Scarampi participa à l'une des rares batailles que les galères savoyardes livrèrent contre les navires barbaresques. Quittant Palerme en compagnie d'une seconde galère, la « *Capitana* », qui avait largement dépassé sa compagne, fut attaquée par un navire tunisien. La réaction de la galère sur laquelle se trouvait Scarampi obligea le corsaire à

rompre le combat et à tenter de s'enfuir, mais la « *Capitana* » le rattrapa, l'aborda et le captura (46).

Bien que les galères siciliennes, auxquelles s'ajouteront plus tard deux navires à voiles carrées, aient régulièrement patrouillé le long des côtes siciliennes, il n'est pas fait état d'autre affrontement avec les barbaresques, à l'exception de la capture, au large de Sciacca, d'une tartane tunisienne au début du mois de juin 1717 (47).

En 1716, les galères se rendirent à nouveau à Villefranche pour embarquer un certain nombre de condamnés (48) destinés à la chiourme ainsi que de nombreux sous-officiers et marins de Nice, Villefranche et Oneglia (49) qui, selon le vice-roi de Sicile, Annibale Maffei (50), étaient plus fiables que les siciliens. La marine avait alors pour base le port de *Molo* à Palerme dans lequel les galères hivernaient lorsqu'elles étaient désarmées (Fig. 9). Scarampi se consacra à l'amélioration des infrastructures de l'ancien arsenal espagnol entre autres en faisant bâtir de nouveaux entrepôts (Fig. 10) ; selon son frère Luigi, c'est lui qui proposa que la nouvelle frégate « *Santa Rosalia* » soit construite dans l'arsenal de Palerme où jusqu'alors aucun navire de haut bord n'avait été mis à l'eau (5). Il fut évidemment également consulté au moment d'approuver le projet d'achat du « *Vittorio* » ; il convainquit le roi, qui désirait armer ses trois navires de la même manière que les navires anglais, d'adopter l'armement des unités maltaises.



*Fig. 9 Vue de Palerme en 1677 ; à droite, le port de Molo. (G. Merelli, Descrizione del Regno di Sicilia, ms, 1677). (Photo de l'auteur, avec l'aimable autorisation du ministère de la Culture et du Tourisme, Musées royaux - Bibliothèque royale, Turin.)*

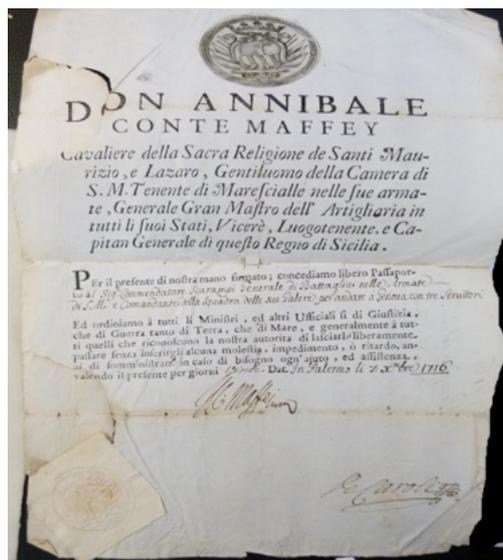
Scarampi consacra également beaucoup d'attention à ses propres affaires ainsi qu'à celles de sa famille. Entre la fin de l'année 1716 et le début de l'année 1717, grâce à l'intercession du roi, le Grand Maître lui permit d'échanger sa « *commende de San Primiano* » contre celle de *San Giovanni la Guilla*, située près de Palerme (52). La même année il vendit, au nom de son frère Luigi, un lot de tissus au commissaire de la marine afin de confectionner des vêtements pour les galériens. Il acheta également une « *casina* » à Cairo et, en mars 1717, il fit don aux « *fiils* » de son frère Vittorio d'une autre « *casina* » qu'il possédait dans le village de *Cassino d'Agliano* (53).



**Fig. 10 : Navires et galères amarrés dans le port de Palerme ; on remarque, en haut, le bâtiment de l'Arsenal. (Extrait du Teatro Geografico Antiquo y Moderno del Reyno di Sicilia).**

### Commandant général de l'escadre des vaisseaux et des galères

Avec l'arrivée du vaisseau « *Vittorio* » arrivé d'Angleterre et la mise en service imminente de la frégate « *Santa Rosalia* », il devint nécessaire de réorganiser le rôle des officiers de marine ; Scarampi fut convoqué à cet effet à Turin (Fig. 11) en fin d'année 1716 et après une traversée rendue difficile par le mauvais temps il débarqua à Savone (54) ; sur la route de Turin il fit un bref arrêt au Cairo où il retrouva ses frères. Peu après Scarampi fut nommé, par brevet en date du 18 février 1717, « *commandant général de l'escadre des vaisseaux et galères* » (55).



**Figure 11 : Copie du passeport, délivré le 7 décembre 1716, par le vice-roi Maffei et autorisant le Commandatore Ottavio Scarampi à se rendre à Gênes avec trois serviteurs. (Photo auteur Archives d'État de Turin, autorisation n° 1169/28.28.00-17 du 28/3/2017).**

Lors de son séjour dans la capitale, Victor Amédée lui fit part de son intention de lui confier l'éducation maritime de son fils légitimé Victor François-Philippe, marquis de Suse (56), destiné à prendre dans l'avenir le commandement de la Marine de l'état. Le marquis de Suse, accompagné de son « *maître d'hydrographie* » personnel, devait s'embarquer sur l'un des navires afin « *d'acquérir l'habilitation nécessaire pour pouvoir, le moment venu, commander en mer* » (57).

De retour à Palerme, Scarampi prit, en plus de ses fonctions de commandant de la Marine, le commandement des deux frégates ; pour le commandement des galères, subordonné à Scarampi, le roi nomma Carlo Amedeo San Martino di San Germano, marquis de Rivarolo.

En juin 1717, le « *Vittorio* » et le « *Santa Rosalia* » firent leur première traversée pour Villefranche (58). Les deux navires se révélèrent d'excellents voiliers mais on manquait de bons marins pour la manœuvre de navires à voiles carrées ; des hommes expérimentés n'étaient disponibles en nombre suffisant ni en Sicile ni dans le comté de Nice, problème que l'administration savoyarde ne put en fait jamais résoudre de manière satisfaisante (59). Pour compléter les équipages des navires il fallait donc souvent faire appel à des marins d'autres états, italiens ou européens ; leur discipline laissant souvent à désirer, combinée à une loyauté pas toujours fiable, empêchait les équipages de ces navires d'atteindre un bon niveau d'efficacité. La situation était de plus aggravée par le fait que, afin de faire face à une partie des frais de fonctionnement de la flotte, le roi demandait que les navires puissent également être rentabilisés autant que possible en transportant des marchandises provenant de Sicile.

En ce qui concerne la pénurie de marins expérimentés Scarampi se plaint d'ailleurs du peu de soutien qu'il reçoit de la part des hauts fonctionnaires savoyards installés en Sicile : « *les équipages... qui ne sont pas encore complets, et si ces ministres avaient voulu me croire, nous ne serions pas dans cet embarras... car ils ne font confiance à personne mieux qu'à moi... c'est maintenant à eux de penser à vous parce que j'ai fait ce que j'avais à faire* » (60).

Il ressort de ces mots un vrai sentiment de frustration à l'égard des fonctionnaires ; il ne fut en fait jamais complètement libre de gérer seul la Marine ; pour toute décision il dut toujours se soumettre aux directives du vice-roi qui, à son tour, devait obtenir l'autorisation de Victor Amédée ; ce dernier, pointilleux sur les moindres détails, allait jusqu'à fixer personnellement les horaires et les modalités des traversées que les navires devaient suivre ! Scarampi eut également de sérieux problèmes avec le marquis de Rivarolo qui, bien qu'étant son subordonné, se considérait et se comportait comme son égal, ce qui conduisait parfois à des divergences insurmontables. Cette situation était d'ailleurs aggravée par l'attitude du vice-roi qui, au lieu de bien définir une dépendance hiérarchique claire entre les deux officiers, leur donnait des ordres directement et séparément.

De retour à Palerme Scarampi devait entreprendre un voyage vers Cadix ; l'objectif en était surtout commercial puisqu'on espérait pouvoir assurer le transport d'argent vers Italie et empocher les importantes recettes de fret qui en découleraient. Mais le projet fut annulé lorsqu'au mois d'août, les espagnols entreprirent, contre toute attente, la conquête de la Sardaigne, que Philippe V avait dû céder, en 1713, à l'empereur Charles VI. Engagé dans une guerre contre l'Empire ottoman, l'empereur ne put envoyer de renforts à temps et l'île tomba rapidement aux mains des Espagnols.

Scarampi reçut l'ordre de surveiller avec ses navires les mouvements de la flotte espagnole qui escortait le convoi transportant les troupes d'invasion en veillant toutefois à éviter tout contact avec les Espagnols afin de ne pas renforcer les soupçons de Charles VI qui pensait que Victor Amédée s'était secrètement allié à Philippe V d'Espagne (61).

Une fois qu'il fut bien établi qu'après la conquête de la Sardaigne le gros de la flotte espagnole avait bien pris la mer pour retourner en Espagne, Scarampi fit route sur Palerme.

## L'invasion espagnole de la Sicile

Début 1718, l'Espagne, indifférente aux réactions des puissances signataires des traités d'Utrecht, consolida sa possession de la Sardaigne et commença à préparer une nouvelle expédition navale. Son objectif était entouré du plus grand secret mais l'hypothèse la plus fiable, envisagée par les gouvernements européens, était celle d'une potentielle invasion du royaume de Naples ; une attaque contre le royaume de Sicile n'était cependant pas exclue. Le Saint Empire, l'Angleterre et la France entamèrent alors des pourparlers en vue d'une alliance destinée à contenir l'expansionnisme espagnol et à résoudre en même temps quelques questions en suspens entre l'Empire et Victor Amédée II ; ces négociations aboutirent à la signature, en août 1718, du traité dit de la Quadruple Alliance (62).

En mai 1718, les préparatifs de la nouvelle saison de navigation commencèrent à Palerme. Et Scarampi fit remarquer au vice-roi que la vitesse et la manœuvrabilité de ses navires étaient fortement altérés par le fait qu'ils n'avaient pas été carénés depuis l'année précédente (63). Maffei reporta cependant les travaux au mois d'octobre car la durée nécessaire au carénage aurait empêché les navires de prendre la mer à la date fixée par le roi.

Début juin navires et galères appareillèrent séparément de Palerme ; Scarampi avait reçu l'ordre de patrouiller avec ses navires entre les îles Éoliennes, Ustica et Favignana et de surveiller, comme l'année précédente les mouvements de la flotte espagnole au cas où elle apparaîtrait dans ces eaux (64). Bien que Victor Amédée ait fait renforcer les défenses siciliennes il était convaincu que l'Espagne n'avait pas d'intentions offensives à son égard ; cette conviction était partagée par Maffei qui, à la fin du mois de juin, ordonna même à Scarampi de ne pas considérer les navires espagnols comme des ennemis s'il en croisait (65).

Le 1er juillet, à la suite d'un débarquement totalement inattendu dans les environs de Palerme, les troupes espagnoles entamèrent la conquête de la Sicile (66) ; elles furent immédiatement accueillies avec enthousiasme par la population de l'île qui se souleva en masse contre les Savoyards.

Quelques jours après le débarquement, les Espagnols entrèrent dans Palerme, désertée par le vice-roi et les troupes de la garnison. La noblesse et le peuple, dont Maffei avait pourtant déclaré quelques semaines plus tôt que « *leur loyauté, leur zèle et leur assistance en toute occasion ne peuvent être mis en doute* » (67), acclamèrent en masse les Espagnols qui, en peu de temps, s'emparèrent de la plus grande partie de l'île, à l'exception des villes de Syracuse, Milazzo, Messine et Trapani, tenues par de fortes garnisons savoyardes.

Laissant de côté les événements ultérieurs (par ailleurs bien connus), nous insisterons dans cet article plutôt sur les activités de Scarampi durant les opérations militaires conduites en Sicile par la Quadruple Alliance et qui aboutirent en final à la reconquête de l'île par les troupes impériales.

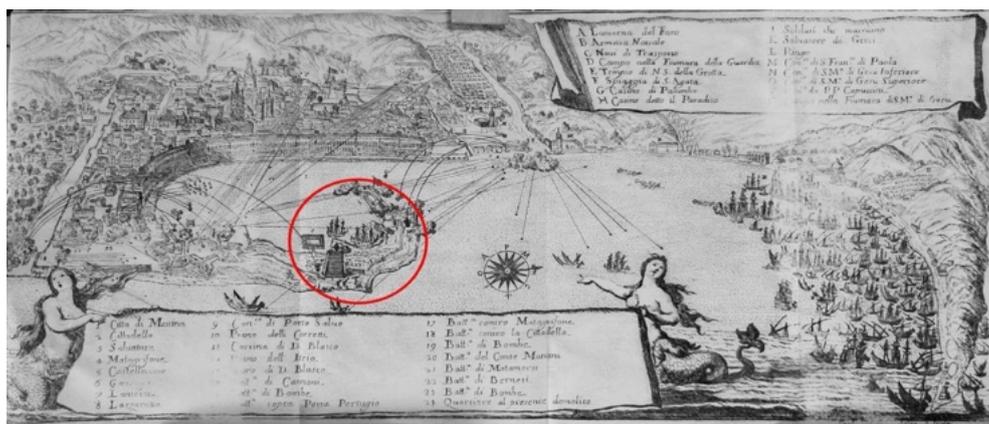
Les premières nouvelles du débarquement parvinrent au commandant des galères, et probablement aussi à Scarampi, vers le 7 juillet ; il s'agissait toutefois d'informations incertaines car on ne savait pas encore si les Espagnols avaient débarqué en tant qu'ennemis ou en tant qu'alliés ! Après s'être assuré des intentions hostiles des Espagnols Scarampi se réfugia à Messine, ville considérée comme sûre grâce à sa puissante citadelle qui protégeait également le port ; il y demeura quelques jours (68), indécis sur ce qu'il devait faire ; incité à se rendre à Syracuse par le marquis d'Andorno, commandant général des troupes savoyardes en Sicile, qui se trouvait également à Messine, Scarampi refusa dans un premier temps, invoquant un manque d'argent et de provisions. Seul un ordre écrit du général le convainquit de s'y rendre ; il y retrouva le vice-roi arrivé dans cette ville après une traversée aventureuse de la Sicile centrale.

Bien que conscient du triste état des deux navires, Maffei décida de les utiliser pour transporter les renforts destinés à la garnison de Messine ; cette dernière, incapable de défendre la ville qui s'était rebellée, s'était en effet retranchée dans la citadelle (69).

Scarampi arriva à Messine le 21 juillet (70) et de ses navires, mouillés dans la rade, il commença à faire débarquer ses troupes ; au moment de remettre la voile une alerte annonça l'arrivée de la flotte espagnole ce qui obligea Scarampi à se réfugier à l'intérieur du port (Fig. 12) ceci aussi à cause d'un changement soudain de direction du vent diminuant la manœuvrabilité de ses navires ; ces derniers ne pouvaient plus sortir du port même si à ce moment l'alerte semblait injustifiée; ce n'est en effet que le lendemain que les navires espagnols en provenance de Palerme entrèrent effectivement dans le chenal du Faro (nom à l'époque au détroit de Messine) et jetèrent l'ancre devant Messine où, tout en bloquant les navires savoyards, ils commencèrent le débarquement des troupes qui assiégèrent ensuite la citadelle.

Deux jours plus tard, Scarampi réunit ses officiers en conseil pour décider de la marche à suivre et de l'avis unanime toute tentative de quitter le port pour se réfugier à Reggio de Calabre fut jugée inutile, les navires étant trop lents pour échapper aux vaisseaux espagnols. Il fut donc décidé de les désarmer et de débarquer l'artillerie qui servit à renforcer celle de la citadelle au service de laquelle furent également affectés officiers et marins restés sur place (nombre d'entre eux en profitèrent pour désertir) (71).

La victoire navale, remportée le 11 août à Capo Passero, par la flotte anglaise (commandée par l'amiral Byng) contre la flotte espagnole, pratiquement détruite (72), fit naître en Savoie l'espoir que les Espagnols seraient contraints de lever le siège de Messine ; cet espoir fut vite déçu ; en effet bien que l'armée espagnole ait été désormais virtuellement isolée en Sicile et coupée de tout espoir de recevoir des renforts, les grandes quantités de fournitures débarquées, les moyens financiers largement disponibles ainsi que le soutien de la population permirent au commandant espagnol, le marquis de Ledes, de poursuivre les opérations ; il devient alors évident aux yeux des Alliés que pour reprendre l'île, ils devaient être en mesure de déployer des troupes en nombre suffisant ce qui n'était pas possible à l'époque. Et malgré l'envoi de renforts venant de Naples, la citadelle de Messine dut se rendre à la fin du mois de septembre (73). Au cours du siège les deux navires savoyards avaient été endommagés à plusieurs reprises par les batteries que les assiégeants utilisaient contre la citadelle et le port.



**Figure 12. Le siège de Messine (en 1718) ; à gauche de la rose des vents on peut distinguer le « Vittorio » et le « Santa Rosalia » amarrés entre le Lazzaretto (à gauche) et le Forte del Salvatore (à droite). Cette estampe est probablement la seule sur laquelle les deux navires savoyards ont été représentés (de manière très approximative). (V. Migliaccio, *Vera e distinta relazione de' progressi dell'armi spagnuole in Messina, Messina, d'Amico, 1718. Photo de l'auteur, avec l'aimable autorisation du ministère de la Culture et du Tourisme, Musées royaux - Bibliothèque royale, Turin).***

Dans les semaines précédant la reddition l'idée d'incendier les deux navires pour ne pas les laisser tomber aux mains des Espagnols avait été envisagée et des instructions en ce sens avaient été envoyées à Scarampi (74) ; mais cette option fut finalement écartée par les commandants savoyards et impériaux ; ces derniers craignaient en effet que, en représailles à une telle destruction, les Espagnols n'accordent pas la liberté à la garnison après sa reddition ; il était important, compte tenu de la faiblesse numérique des troupes impériales, de pouvoir compter sur les soldats de la garnison. Les généraux impériaux et l'amiral Byng décidèrent donc, en accord avec Andorno et Maffei, d'autoriser Scarampi à abandonner les deux vaisseaux aux Espagnols (75). Après la reddition de la citadelle, Scarampi et ses marins se rendirent avec les troupes savoyardes et impériales à Reggio de Calabre (76).

Durant cette période, Scarampi fut très affecté par un problème personnel sur lequel il reviendra à plusieurs reprises dans sa correspondance ; lors de l'occupation espagnole de Palerme sa demeure fut mise à sac et il y perdit : « *Le meilleur de mes biens, en particulier mon vase d'argent... et je n'espère plus recevoir ce coup dans ma vie, et c'était le travail de vingt-cinq [années] qui s'est envolé en un instant... et maintenant je doute que ma commanderie, que je garde dans cette ville, soit également confisqué* (77).

Son seul espoir étant que le roi le dédommage, il supplia ce dernier de se souvenir de lui car il avait perdu tous ses vases d'argent et des sommes d'argent saisies par la « *cour du Patrimoine* », sans espoir de les récupérer (78). Il revint sur ce sujet dans une lettre écrite à son frère l'année suivante : « *le roi d'Espagne a le meilleur argent, de l'argent, des mules et des voitures [...] ce sont ses ministres qui m'ont consigné la maison, maintenant je vous laisse à penser que je dois espérer récupérer de semblables personnes, où je devrais avoir recours actuellement à Madrid, à ce prix il vaut mieux ne plus y penser pour ma plus grande tranquillité d'esprit [...] pour les avantages que j'ai à la fin de l'année de mon emploi je ne pense pas que je pourrai me payer une robe* (79).

Après la chute de Messine les mauvais rapports (de longue date) entre Scarampi et le marquis de Rivarolo s'envenimèrent et donnèrent lieu à un épisode grotesque qui convainquit Maffei de l'impossibilité de les faire coopérer. À la mi-octobre, Rivarolo, qui au début de l'invasion espagnole s'était réfugié avec ses galères à Malte (où de nombreux sous-officiers et marins siciliens avaient déserté), revint à Syracuse ; pour remplacer les déserteurs, Maffei fit enrôler par le comte Del Borgo un certain nombre de marins à Naples qui furent immédiatement envoyés à Reggio où ils rejoignirent les marins de Scarampi (80). Quelques jours avant l'arrivée de Rivarolo, le vice-roi avait ordonné à Scarampi d'embarquer tous ses marins sur des tartanes pour les conduire à Syracuse. Cédant à l'insistance de Rivarolo, qui ne voulait pas attendre l'arrivée de Scarampi, le vice-roi l'autorisa à prendre la mer immédiatement pour se rendre à Reggio et y embarquer les marins qui lui étaient destinés (81). Au cours de la traversée les galères de Rivarolo naviguant vers Reggio croisèrent les tartanes de Scarampi à destination de Syracuse. Selon le marquis Scarampi refusa de transborder immédiatement les marins sur ses galères (8). Au lieu de faire demi-tour, Rivarolo poursuivit sa route jusqu'à Reggio, où il mouilla jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre de Maffei de revenir à Syracuse !

Maffei conseilla alors au roi d'accorder à Rivarolo le congé qu'il avait sollicité car, en raison du manque de navires, Scarampi avait repris le commandement des galères et il n'était plus possible pour les deux hommes « *de s'entendre à cause de la grande diversité de leurs genij* » (*s'entendre à cause de la diversité de leurs caractères*) (83).

Dans les premiers mois de 1719, et à la demande de l'amiral Byng, les galères savoyardes furent envoyées au mouillage à Pentimeli, localité proche de Reggio ; pendant une bonne partie de l'année elles opérèrent dans les eaux de la région avec des navires napolitains

et anglais afin de soutenir les troupes impériales engagées dans la reconquête de Messine puis de la Sicile.

En mai, Scarampi dut faire face à la rébellion soudaine, à bord de la « *Capitana* », d'une quarantaine de galériens incités par certains des sous-officiers siciliens restés à bord. Averti in *extremis* par un membre de l'équipage, Scarampi réprima la révolte ; cinq des principaux meneurs furent pendus au mât de la « *Capitana* » (84).

## De la Sicile à la Sardaigne

À la fin de 1719, alors que commencèrent à la fois les préparatifs de l'évacuation des troupes savoyardes demeurées en Sicile et ceux de la future installation en Sardaigne, Vittorio Amédée décida de rappeler les galères, en assez mauvais état, et ordonna à Scarampi de les conduire dans le port de Villefranche-sur-Mer. Ces galères ne participèrent pas au transport des troupes savoyardes à destination de la Sardaigne ; ce dernier s'effectua sous la protection d'une escadre anglaise sous le commandement de Byng ; elles y transportèrent par contre le plénipotentiaire impérial qui, au nom de Charles VI, prit symboliquement possession de l'île puis la céda, le 8 août 1720, à Vittorio Amédée II qui prit alors le titre de roi de Sardaigne (85).

## À Villefranche

Avec la possession de la Sardaigne, beaucoup plus proche de Villefranche que la Sicile, et sans trafic naval de quelque importance que ce soit, Victor Amédée n'eut plus besoin de maintenir en service ses navires de haut-bord : les trois navires perdus ne furent pas remplacés et seules les galères restèrent en service ; leur nombre fut réduit à quatre ; Scarampi commença alors à effectuer des traversées régulières entre Villefranche et la Sardaigne (86).

L'interruption brusque, en début d'année 1719, de la biographie écrite par son frère Luigi et la rareté des documents officiels relatifs à l'activité des galères, ne fournissent pas beaucoup d'informations sur l'activité d'Ottavio Scarampi durant cette dernière période de sa vie. Dans une lettre écrite peu après son arrivée à Villefranche, on note une certaine amertume face à la tournure prise par sa carrière : « *Je regrette d'être dans une Servitio où je n'ai aucun espoir de pouvoir regagner autant que je l'aurais fait si j'étais resté dans celle de S. Giov. Si j'étais resté là* » (87).

Outre des raisons financières personnelles, l'origine de ses regrets est sans doute probablement due à une certaine frustration de se retrouver aux commandes d'une petite flotte uniquement composée de galères (navires qu'il n'aimait pas), au lieu d'être à la tête d'une marine constituée de vaisseaux, frégates et galères telle que conçue pour Victor Amédée; avoir perdu, en entrant au service de la Savoie, des occasions de se distinguer et de s'enrichir du produit des prises que la marine des Chevaliers de Malte offrait à ses officiers en raison de leur bravoure (88), était sans doute une autre cause de son amertume

En 1725, sans doute pour adoucir ses pertes économiques personnelles, il reçut du Grand Maître de l'Ordre la concession de la commanderie de Bettona et Ferrentino, dépendance du prieuré de Rome (89).

Le dernier document officiel, mentionnant le nom de Scarampi est une lettre, datée d'octobre 1727, dans laquelle le secrétaire à la Guerre lui communique la décision du roi d'acheter une nouvelle galère pour remplacer la vieille « *Capitana* » (90).

Ottavio Emanuele Maria Scarampi décède le 20 février 1728, âgé de 56 ans ; on ne sait rien des circonstances de sa mort (Fig. 13) ; dès le 27 du même mois Turin désigna son successeur à la tête des galères (91) : ce fut Antonio Tigrini de Lucca, qui, depuis son séjour en Sicile, avait servi sous ses ordres comme commandant de la galère « *San Francesco* ».

Parmi les papiers de la famille Scarampi del Cairo conservés par les Archives de l'État de Turin se trouve ce texte :

« Sonnet anonyme sur la mort de M. Commend Scarampi » (92)  
« Il semble que Livor soit fatal aux Destins Traîtres / En effet aussi Cruel le sort de L'Invida / Contre le brave Guerrier est fier si fort / Croyait sinon Mars du moins Alcide  
Maintenant l'Empire Ottoman rit presque / Pensant qu'ils sont tombés dans sa tombe / Les victoires et les trophées depuis la mort / D'un coup trop violent il atterrit et le tue  
Du Grand Ottavio le Cœur généreux / Il a quitté les champs terrestres pour les Champs Célestes / Turcs donc ne soyez pas sans crainte / Tandis que du Ciel les éclairs pourraient vibrer / Cela vous vaincra plein d'horreur / Pour éterniser l'honneur du grand Scarampi  
On dirait la haine fatale des Destins traîtres / En effet le sort envieux est trop cruel / Contre le brave Guerrier si fier et si fort / Qui fut comparé sinon à Mars du moins à Alcide »  
« Maintenant l'Empire Ottoman rit presque/Pensant que les Victoires et les Trophées sont enterrés dans son tombeau depuis la Mort/D'un coup trop fort il l'a renversé et l'a tué  
Du Grand Ottavio au Cœur généreux/Il a quitté la terre pour les Champs Célestes/Les Turcs ne restent pas sans crainte/Parce que du Ciel il pouvait lancer la Foudre/Qui te vaincra plein d'horreur/Pour rendre des honneurs éternels aux grands Scarampi »

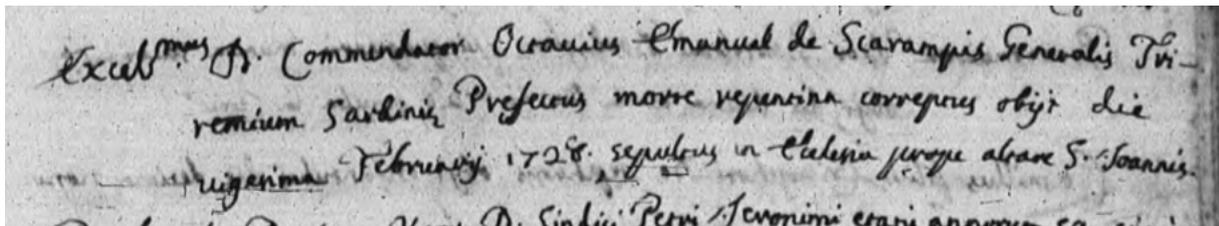


Figure 13 Acte de décès d'Ottavio Scarampi dans le registre paroissial de Villefranche. (Arch. dép. des Alpes-Maritimes, Villefranche-sur-Mer, Sépultures, 1700 à 1752, 5 Mi 161/3.

**Remerciements** à Mara de Candido, architecte, pour les nombreuses discussions critiques et constructives ainsi qu'à Paolo Giacomone Piana pour avoir généreusement partagé sa grande connaissance de la Marine savoyarde/Sicilienne de Victor Amédée II.

**Remerciements** également à M. Icard, M. Jardin et J. Mascle pour la traduction et la mise en forme en français de cet article.

## NOTES

- 1 La présence des galères savoyardes à Villefranche est attestée à partir de 1430-35.
- 2 La tombe m'a été signalée par l'architecte Mara de Candido, spécialiste de l'histoire de Villefranche. Le 2 mai 1910, la tombe a été classée par le gouvernement français comme Monument Historique.
- 3 L'actuelle Cairo Montenotte dans la province de Savone.
- 4 L'existence de cette biographie a également été rapportée par ANGELO TORRE dans : Luoghi: la produzione di località in età moderna e contemporanea, Roma, Donzelli, 2011

- 5 Avec la mort de la reine Anne, en 1714, un changement radical de gouvernement se produit en Angleterre avec l'accession au trône de Georges de Hanovre qui n'est pas très favorable à Victor Amédée qui manque donc du soutien de la marine anglaise.
- 6 Les galères siciliennes étaient : la « Capitana », la « Patronne » (ou « Patrona »), la « Milice » (ou « Milizia ») et la « San Francesco Saverio ». Les désignations de « Capitana » et « Patronne », communes à toutes les marines à rames de la Méditerranée, indiquaient leur rang ; le « Capitana » était l'unité de prestige et le « Patrona » était la deuxième par ordre d'importance. Le titre de « Milice » (« Milizia ») était en revanche propre aux galères de l'escadre sicilienne.
- 7 Archivio di Stato di Torino, Corte, Paesi, Sicilia, Inventario II, categoria 12, Registri copia lettere della Segreteria Reale di Palermo (plus tard ASTo, Corte, II, ctg. 12), mazzo 3, de Maffei au Roi, 10 novembre 1714. La nouvelle « Capitana Reale » disposait d'un total de 57 bancs d'aviron (généralement, sur le côté gauche, il manquait un banc pour faire place au fougou, c'est-à-dire la cuisine de bord) ; l'ancienne « Capitana » et la « Milizia » étaient légèrement plus petites avec 55 bancs ; pour « la Patronne » et « la Milice », 52 bancs sont indiqués. Archivio di Stato di Torino, Sezioni Riunite (après ASTo SR), Ministero della Guerra, Ufficio Generale del Soldo, Bilancio annuale di Sicilia e Piemonte, mazzi 10-12.8 ; ASTo SR, Ministero della Guerra, Ufficio Generale del Soldo, Bilancio annuale di Sicilia e Piemonte, mazzi 10-12.
- 8 ASTo Corte, Paesi, Sicilia, Inventario I, categoria 3 Materie militari (plus tard : ASTo Corte, I, ctg 3), mazzo 1.
- 9 Sur proposition de l'ambassadeur, le « Vittorio » fut construit fictivement au nom d'un marchand anglais pour éviter d'éventuelles interventions de l'empereur auprès du gouvernement britannique visant à empêcher sa livraison au roi de Sicile. N'ayant eu aucune indication du roi sur le nom à donner au navire, Trivié, au moment du lancement, l'appela provisoirement « Vittorio », nom qui devint plus tard définitif. Dans certains documents de l'époque, le nom de « San Vittorio » est rapporté par erreur, erreur souvent répétée par les historiens modernes.
- 10 ASTo SR, Senato di Piemonte, serie II, categoria XXII, Scritture Scarampi del Cairo (après ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo), mazzo 142, Ottavio Scarampi à son frère Luigi 29 janvier 1714.
- 11 ASTo Corte, Paesi, Sicilia, Inventario I, ctg. 1, mazzo 2, fasc. 34, Notizie per il Governo del Regno di Sicilia Mandate dal Cardinale de Giudici (sic), 1713. Pour une analyse du document, voir Alberico Lo Faso di Boccadifalco, Notizie per il Governo della Sicilia inviate a Vittorio Amedeo II nella primavera del 1713.
- 12 La ville de Cairo aujourd'hui Cairo Montenotte, est située dans le haut Val Bormida, dans l'arrière-pays de Savone.
- 13 Piero Angelo Tognoli, Cairo nella storia della Liguria e della Nazione, Cairo Montenotte, Lagorio, 1971.
- 14 ASTo Corte, Inventario n. 56, Paesi di nuovo acquisto, Inventario delle scritture Scarampi del Cairo (après ASTo Corte, Scritture Scarampi del Cairo), mazzo 7, fasc. 31, 17 luglio 1666, Testimoniale delle diligenze accordate dalla duchessa Isabella Clara tutrice del duca Ferdinando Carlo al conte Carlo Alessandro Scarampi; fasc. 32, 12/8/1666 Procura del conte Carlo Alessandro Scarampi per prendere l'investitura da Carlo II Re di Spagna e duca di Milano; fasc. n° 1, 31 agosto 1668 Cessione del duca Carlo Emanuele II a favore di Carlo Alessandro Scarampi; fasc. n° 2, 31 agosto 1668, Patente del duca Carlo Emanuele ad assegnare al conte Carlo Alessandro Scarampi una pensione di L 200 sua vita durante e di L 100 ai suoi figli e successori. En ce qui concerne le village del Cairo, le marquis Alessandro Scarampi était co-seigneur féodal de la moitié, l'autre moitié étant par contre fief des frères Maurizio Maria et Francesco Maria Scarampi de Mioglia, comme le montre une évaluation de l'Imperial que l'avocat fiscaliste Francesco Mezzabarba Birago a signé à Milan le 6 février

1693. ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142. D'autres fiefs appartenant à la famille del Cairo étaient Vinchio, Roccaverano et Montaldo.

- 15 Dans un acte rédigé peu après la mort du marquis Scarampi, ses fils sont mentionnés comme héritiers : le marquis Filippo Maria, le chevalier Vittorio Maria, l'abbé Giuseppe Maria, le comte Luigi et le chevalier de Jérusalem Ottavio. ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 141/bis. À partir de 1720, le nom de Filippo disparaît des documents et du titre. Vittorio Scarampi reçoit le titre de marquis ; ASTo Corte, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 3, fasc. 8, 1720. Restriction des villages qui détiennent les marquis Vittorio, l'abbé Giuseppe, le comte Luigi et le commendatore Scarampi.

- 16 ASTo SR, ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142 ; Memorie della nascita e fatti conspiciui del fu sig.Re cavaliere e Commendatore della sacra religione di Malta...scritti dal Conte Luigi Scarampi del Cairo fratello del sud.to.

- 17 Dans le « Ruolo generale de' cavalieri gerosolimitani ricevuti nella veneranda lingua d'Italia, raccolto dal venerando bali di Napoli fr. Bartolomeo del Pozzo sin' all'anno 1689. Continuato dal venerando G. priore di Lombardia fr. Roberto Solaro per tutto l'anno 1713. Ed ultimamente accresciuto sin' all'anno 1738, Torino, 1714 » sont répertoriés (entre parenthèses l'année de leur entrée dans l'Ordre) : Gio Battista Scarampo du Caire, capitaine de galère (1618), Gaspare Antonio Scarampo di Chieri (1687), Teodoro Scarampo dei Signori di Camino di Casale (1583), Curzio Scarampo (1574) et Alessandro Scarampo dei Signori di Casale (1562).

- 18 L'âge minimum d'admission aux pages, moyennant paiement d'un droit de 250 écus d'or, était de douze ans ; à l'âge de quinze ans, le page commençait sa période de noviciat et la place vacante était attribuée à un nouveau candidat. Les chevaliers issus des rangs des pages étaient définis comme « minoritaires » pour les distinguer des chevaliers entrés à l'âge réglementaire qui étaient définis comme « d'âge majeur ». L'institut des pages fut introduit avec le chapitre général de 1631 et en 1718 leur nombre fut porté à seize.

- 19 Pour réussir les « tests de noblesse » exigés par l'Ordre de Malte, le candidat devait démontrer son appartenance à la noblesse des familles de ses quatre grands-parents depuis au moins deux cents ans. Pour les procès et le procès, la comtesse Anna Scarampi a payé au Prieuré de Lombardie la somme de 45 doubles d'Italie ; ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, reçu du prieuré de Lombardie, 6 octobre 1686.

- 20 ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Copia di lettera del Gran Maestro per l'accetamento di pagio suo al Cav.Re Ottavio Scaramp, 19 janvier 1765.

- 21 Ruolo generale de' cavalieri gerosolimitani, cit.

- 22 ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Memorie, cit.

- 23 Aucune trace du service d'Ottavio Scarampi dans le régiment du Monferrato n'a été trouvée dans les documents des Archives de l'État ; le service de son frère dans le régiment est documenté par la licence de capitaine du régiment du Monferrato de S.A.R. de Savoie au chevalier Vittorio Scarampi del Cairo, libéré le 28 juin 1684 ; ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142.

- 24 Le régiment de la Croix Blanche fut créé par Charles Emmanuel II en 1667 sur proposition du chevalier de Malte Cesare Badat qui en fut le premier commandant : tous ses officiers étaient des chevaliers de Malte tandis que les soldats venaient de toutes les possessions du duc mais aussi d'États étrangers. ; Oreste Ferdinando Tencajoli, Il reggimento "Croce Bianca" di casa Savoia, Archivio storico di Malta, a. 1, v. 1, fasc.3, apr.-juin. 1930.

- 25 ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Mémoire, cit.

- 26 ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Grand Maître Vignacourt à la Comtesse Scarampi du Caire, 30 décembre 1691. Une caravane était une campagne navale de l'ordre de Malte, équivalant à une saison de navigation (pour les galères la saison de navigation durait généralement de mai à octobre). Les chevaliers novices devaient compléter quatre caravanes

- pour être promu au grade d'enseigne ; Giovanni SCARABELLI, La squadra dei vascelli Del Ordine di Malta agli inizi del Settecento, Taranto, Centro Studi Militensi, 1997.pp172-176.*
- **27** *La tartane était un navire typiquement méditerranéen de petit ou moyen tonnage armé d'un ou deux mâts et à voiles latines. Il était principalement utilisé pour le commerce mais pouvait également être utilisé comme navire de guerre. Le « Sant'Anna » avait un équipage de 125 hommes.*
  - **28** *ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Memorie, cit. Le 13 décembre 1701, Ottavio Scarampi délivra à son frère Vittorio une procuration par laquelle il l'autorisait à agir en son nom dans tout acte juridique. ASTo Corte, Scritture Scarampi del Cairo, Miscellanea, mazzo 3.*
  - **29** *ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Electio Capitanei Navigij bellici Emin.mi Magni Magistri in personam fr.is Octavij Emanuelis Scarampi, 8 mai 1702. La flotte de navires a été créée à l'initiative du Grand Maître Ramon Perellos y Rocaful; le « San Giuseppe » fut achevé à Malte en avril 1702 et est décrit dans les Mémoires comme un navire doté de 30 canons et d'un équipage de 250 personnes. Puisqu'il a été construit et entretenu aux frais du Grand Maître, il a été défini comme un « navire-maître ».*
  - **30** *Regole et ordinazioni per il buon governo della Squadra dei Vasselli del Sacro Ordine Militare di S. Giovanni Gerosolomitano 1709 ; G. SCARABELLI, cit., p. 144.*
  - **31** *Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142. En 1701, Scarampi s'était déjà vu attribuer une pension de 50 ducats vénitiens, ibid., Bolle del Gran maestro di Malta per una Pensione al Caval. Ottavio Scarampi sopra il priorato di Venezia.*
  - **32** *Il s'agit du « San Giovanni » et du « San Giacomo » qui arrivent à Malte le 7 août 1704. Anton Quintano, The Maltese-Hospitalier Sailing Ship Squadron 1701-1798, Publisher Enterprises Group, Malta, 2003, p. 35.*
  - **33** *ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Rellatione della presa della P.na di Tunisi, 9 mai 1706. La Rose de Tunis fut incorporée à l'escadre de l'Ordre sous le nom de Sainte-Croix.*
  - **34** *Ibid.*
  - **35** *Ivi, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 10 juin 1706.*
  - **36** *Ivi, Patente di primo Capno del vassello San Giacomo in persona del commendatore fra Ottavio Emanuele Maria Scarampi, 9 juin 1706.*
  - **37** *L'abréviation S.E. signifie probablement « Son Éminence » et fait référence au Grand Maître de l'Ordre, dont la dignité était égale à celle d'un cardinal.*
  - **38** *Il s'agit probablement de l'église paroissiale de San Lorenzo.*
  - **39** *Les huissiers (ou baillis) « capitulaires » de l'Ordre de Malte étaient des dignitaires qui dirigeaient les organisations de l'Ordre dans les différentes provinces d'Europe, ou exerçaient les fonctions de consuls ou d'ambassadeurs.*
  - **40** *En 1540, l'Ordre de Jérusalem avait reçu l'île de Malte en fief de Charles Quint de Habsbourg en sa qualité de souverain du royaume de Sicile, auquel appartenait l'île, contre le paiement d'un tribut annuel symbolique constitué d'un faucon.*
  - **41** *ASTo SR, Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Memorie, cit.*
  - **42** *La solde de Scarampi est fixée à 4.000 livres d'argent (20 soldats) du Piémont. ASTo Corte, Miscellanea Stellardi, mazzo 7, fasc. 35.*
  - **43** *ASTo SR, Scritture Scarampi, mazzo 142, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 29 janvier 1714.*
  - **44** *Ibid. ; en réalité, à l'exception de la brève période de deux ans pendant laquelle il commanda les deux navires de l'escadre savoyarde-sicilienne, le service de Scarampi se résuma au commandement de l'escadre de galères.*
  - **45** *Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Memorie, Prince Amedeo, lieutenant général, à Ottavio Scarampi, 6 juin 1714.*

- **46** *Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Memorie, cit. La nouvelle de la capture a également été rapportée de manière très détaillée dans l'Avisi Italiani Ordinarii e straordinari, une gazette en italien publiée à Vienne par « Giov van Ghelen » toutes les deux semaines : au combat le navire tunisien subit 15 morts, tandis que les pertes des galères furent de 9 morts et 4 blessés. Avisi italiani, Il corriere ordinario, 26 juin 1715 (n. 102). ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 6 ; à Staiti et au marquis d'Entraives (Entraque), 5 juin 1717.*
- **47** *ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 6, au comte de Provana, 54/06/1717. La tartane, armée de 6 canons et 24 petrieri, fut capturée par les galères San Francesco et Sant'Anna sous le commandement du chevalier Tigrini; 86 esclaves ont été capturés.*
- **48** *ASTo, Corte, II, ctg. 12, de Maffei au roi, 8 février 1716. Tous les condamnés à la prison dans les États savoyards furent rassemblés à Villefranche.*
- **49** *Oneglia et la vallée du torrent du Maro constituaient une enclave savoyarde au sein de la République de Gênes.*
- **50** *Le comte Annibale Carlo Maffèi, lieutenant-maréchal et grand maître de l'artillerie, fut vice-roi de Sicile de 1714 à 1719.*
- **51** *Cette nouvelle n'est ni confirmée ni démentie dans les documents des Archives de Turin relatifs au royaume de Sicile, parmi lesquels on trouve seulement une lettre du vice-roi de Sicile Maffei rappelant au roi quels auraient été les avantages de construire les navires à Palerme au lieu de les acheter à l'étranger; mais il est probable que le vice-roi, manquant d'expérience en matière navale, en discuta d'abord avec le commandant des galères.*
- **52** *Scritture Scarampi del Cairo, mazzo 142, Memorie, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 30 avril 1717 ; ibid., plaidoyer d'Ottavio Scarampi à Victor Amédée II, s.d. Scarampi a décrit sa nouvelle commanderie comme l'une des meilleures parmi celles disponibles « dans la langue d'Italie », mais il a vite découvert que de nombreux crédits étaient difficiles à collecter car les locataires et titulaires de baux emphytéotiques réussissaient par divers subterfuges à ne pas payer leurs cotisations.*
- **53** *AST Corte, Scritture Scarampi, mazzo 1, 10 mars 1717.*
- **54** *ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 5, fascicolo 7 « Lettere del Gabinetto particolare », de Maffei au Roi, 26 décembre 1716. En raison de la saison hivernale et du temps particulièrement défavorable, le voyage de Palerme à Turin dura 47 jours ; étant donné le grand retard on crut à Turin que Scarampi ait été perdu en mer.*
- **55** *Le serment, prêté par Scarampi « agenouillé avec les mains sur les saints évangiles », a eu lieu au Palais Royal dans le « Cabinet vert de l'appartement supérieur de la Sainte Majesté tourné vers l'est » ; ASTo SR, Scritture Scarampi, mazzo 142, Mellarède, 18 février 1717.*
- **56** *Vittorio Francesco Filippo et Maria Vittoria Francesca furent les deux enfants que Victor Amédée eut de sa maitresse Jeanne Baptiste d'Albert de Luynes,*
- **57** *ASTo Corte, Paesi, Sicilia, Inventario II, categoria 10, lettere originali (ci-après : ASTo Corte, II, ctg. 10), mazzo 10, fascicolo 35 ; du roi à Maffèi, 23 mai 1717. Dans les instructions données par le roi au vice-roi de Sicile Maffèi, nous lisons que le marquis de Suse aurait dû séjourner dans la maison de Scarampi, avoir l'usage des voitures de Scarampi et du vice-roi et aurait dû toujours été surveillé pour ne pas rester "à la disposition... de ses penchants de jeunesse".*
- **58** *Au retour sur le « Vittorio », le marquis de Suse aurait dû embarquer; mais une fois arrivé à Nice, il tomba malade et ne put continuer le voyage : il n'atteignit Palerme qu'en janvier 1718.*
- **59** *Les marins siciliens n'avaient aucune expérience des grands navires à gréement carré et ceux que l'on pouvait trouver à Nice, Villefranche ou Oneglia n'étaient pas suffisants pour compléter les équipages. Il fallut donc également recruter des marins étrangers.*
- **60** *ASTo SR, Scritture Scarampi, mazzo 142, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 18 avril 1717, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 18 avril 1717.*

- **61** Au début du mois d'août 1717, le roi avait prévenu Maffei que l'armement terrestre et naval massif mis en place par l'Espagne, officiellement destiné contre l'Empire turc, pourrait en réalité avoir pour objectif la Sardaigne, Naples, les ports de Toscane ou la royaume de Sicile. ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 6, fascicolo. 21, le roi au marquis d'Entraives, le 7 juillet 1717. L'invasion de la Sardaigne commença le 22 août et deux mois plus tard la dernière garnison impériale se rendit.
- **62** Le traité, signé à Londres le 2 août 1718 entre l'Angleterre, la France et l'Empire (la Hollande n'y adhéra que plus tard), prévoyait que l'Espagne rendrait la Sardaigne à l'Empereur qui la remettrait immédiatement à Victor Amédée, prenant à son tour possession de la Sicile. Victor Amédée, qui n'avait pas été consulté au préalable, n'eut d'autre choix que d'adhérer au traité le 10 novembre 1718 face à l'invasion espagnole.
- **63** Le carénage consistait à nettoyer la coque d'un navire de la végétation marine qui l'avait incrustée après une période de navigation plus ou moins longue, diminuant considérablement sa vitesse et sa manœuvrabilité, et rétablissant son étanchéité.
- **64** ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 7, fascicolo 24, au roi, 3 juin 1718.
- **65** Ibidem, mazzo 7, fasc. 23, à Scarampi, 30/6/1718.
- **66** Quelques jours plus tôt, Maffei avait informé Scarampi qu'il était certain que la flotte qui avait appareillé d'Espagne ne se dirigeait pas vers la Sicile et lui avait donc ordonné de ne pas considérer comme des ennemis les navires espagnols qu'il rencontrerait. ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 7, Fasc. 23, à Scarampi, le 30 juin 1718.
- **67** Ibid, au Roi, 10 juin 1718.
- **68** En ces jours d'incertitude et compte tenu de la grande supériorité numérique de la flotte espagnole, la seule préoccupation des deux commandants savoyards était de ramener leurs navires vers un port sûr. Rivarolo décida de ne pas se rendre à Syracuse mais de se réfugier à Malte, où il fut cependant bloqué en raison de la désertion de plusieurs de ses marins et de l'arrivée de certains navires espagnols, mais également du fait de l'attitude, formellement neutre mais souvent pro-espagnole, de certains hauts fonctionnaires de l'Ordre qui appartenaient à la langue espagnole.
- **69** ASTo Corte, Miscellanea, Stellardi Miscellanea, pont 7, Maffei au roi, 17 juillet 1718.
- **70** Le marquis de Suse était également à bord du « Vittorio ».
- **71** ASTo Corte, I, ctg. 3, mazzo 2, fascicolo 47, Rivarolo a Mellarède, 28 octobre 1718. Ibid, Miscellanea, Miscellanea Stellardi, mazzo 9, fasc. 18/21, Andorno au Roi, 31 juillet 1718.
- **72** En mars 1718, le gouvernement britannique envoya l'amiral George Byng en Méditerranée avec une puissante escadre de navires pour repousser toute nouvelle tentative offensive espagnole ; arrivant trop tard pour empêcher l'invasion de la Sicile. Byng détruisit la flotte espagnole lors de la bataille de Capo Passero. À partir de ce moment, les troupes espagnoles en Sicile étaient pratiquement isolées de tout renfort substantiel, mais pour les forcer à se rendre, il fallait l'intervention de l'armée impériale et une longue campagne terrestre, activement soutenue par Byng, sans l'aide duquel la reconquête de l'île ne serait pas possible.
- **73** Même si Victor Amédée n'adhéra officiellement au traité de la Quadruple Alliance que le 10 novembre 1718, le 12 août déjà, le vice-roi autrichien de Naples Daun et l'envoyé savoyard, le comte Del Borgo, signèrent une convention pour la défense de Messine à la suite de laquelle, et avec l'autorisation du roi, dans les premiers jours de septembre, un contingent de troupes impériales fut admis dans la citadelle assiégée.
- **74** ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 7, fascicolo 23 ; à Scarampi, 18 septembre 1718. Grâce à la défaite de la flotte espagnole à Capo Passero, les communications maritimes de Messine avec Syracuse et la Calabre ne furent jamais complètement interrompues et les officiers de Savoie comme les commandants impériaux de la citadelle assiégée purent toujours communiquer avec l'extérieur et recevoir des instructions. Le désarmement précipité du « Vittorio » et du « Santa Rosalia », combiné à la désertion de nombreux marins et à la menace

*des batteries d'artillerie érigées par les Espagnols pour maintenir sous le feu l'embouchure du port, empêcha toute tentative de déplacer les navires à Reggio de Calabre.*

- **75** ASTo Corte, *Miscellanea, Miscellanea Stellardi*, mazzo 9, fasc. 81/101 carta 90 ; Andorno au Roi, 10/02/1718.

- **76** ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 7, fascicolo 23, à Scarampi, 18 septembre 1718. Le « Vittorio » et le « Santa Rosalia », réparés et réaménagés par les Espagnols, furent de nouveau coulés dans le port lors du siège ultérieur imposé par les forces impériales à Messine. Après la conquête de la Sicile par les impériaux, malgré les demandes répétées de Victor Amédée, elles ne lui furent jamais restituées. Puisqu'il ne semble pas qu'ils aient été réutilisés par les impériaux, il est presque certain qu'ils n'étaient plus considérés comme récupérables

- **77** ASTo SR, *Scritture Scarampi del Cairo*, mazzo 142, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 21 juillet 1718.

- **78** ASTo Corte, *Miscellanea Stellardi, Miscellanea*, mazzo 7, Ottavio Scarampi au roi, 3 octobre 1718

- **79** ; ASTo SR, *Scritture Scarampi del Cairo*, mazzo 142, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 24 octobre 1719. En juillet 1721, la princesse Luisa Filiberta de Savoie Soisson demanda à son frère le prince Eugenio d'intercéder en faveur de Scarampi afin que ses biens, détenus à Palerme par le gouvernement autrichien, lui soient restitués ; *ibid.*, Louise de Savoie au prince Eugène de Savoie, 15 mars 1721.

- **80** Les marins des navires et des galères n'étaient pas interchangeables en raison de la grande différence entre le maniement des grandes voiles latines des galères et des carrées des navires.

- **81** ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 7, fascicolo 24, dans *Del Borgo*, 20 octobre 1718.

- **82** ASTo Corte, *Paesi, Sicilia, inventario II, categoria 6, navi per la marina*, mazzo 2, Marquis de Rivarolo, 1718 *Journal des Voyages des Galères*.

- **83** ASTo, Corte, II, ctg. 12, mazzo 7, fascicolo 24, au roi, 24 octobre 1718.

- **84** *Avisi Italiani, Foglio Straordinario*, 28 juin 1719 (n. 108), correspondance de Reggio du 22 mai ; ASTo Corte, II, ctg. 10, mazzo 14, fascicolo 51, Scarampi à Maffei, 29 mai 1719.

- **85** ASTo Corte, *Paesi, Sardegna, Corrispondenza proveniente dall'isola, Viceré, Lettere*, mazzo 1, pont 1, St Rémy à Mellarède, 8 août 1720. Avec le traité de La Haye du 20 février 1720, qui met fin à la guerre, l'Espagne capitule en acceptant d'abandonner la Sicile et la Sardaigne telles qu'établies par le traité de la Quadruple Alliance.

- **86** La marine savoyarde continua à utiliser les galères jusqu'en 1763, date à laquelle leur obsolescence fut enfin reconnue et elles furent remplacées par deux navires à grément carré.

- **87** ASTo SR, *Scritture Scarampi del Cairo*, mazzo 142, Ottavio Scarampi à son frère Luigi, 10 octobre 1719.

- **88** Les opportunités manquées par Scarampi sont illustrées par la carrière du chevalier auvergnat Adrien de Langon qui avait servi sous ses ordres comme second capitaine sur le « San Giuseppe » : en 1716. De Langon avait commandé la flotte de navires que le pape avait envoyé pour aider les Vénitiens engagés dans la guerre de Corfou et, à cette occasion, avait obtenu pour son service le titre de chevalier grand-croix de Malte ; en 1720, il devint commandant de la flotte de navires de l'Ordre.

- **89** ASTo SR, *Scritture Scarampi del Cairo*, mazzo 142, *Cabimentum Com.da Bettona e Fiorentino Pro Com.Re Octavio Emmanuele Scarampi*, 5 mai 1725,

- **90** ASTo SR, *Ministero della Guerra, Regia Segreteria di Guerra, Lettere particolari*, mazzo 132, à Scarampi, 18 octobre 1727.

- **91** ASTo SR, *Controllo generale delle finanze, patenti e biglietti*.

- **92** AST SR, *Scritture Scarampi del Cairo*, mazzo 142, *Sonnet sur la mort de M. Commend. Scarampi*.

## BIBLIOGRAPHIE

NICOLA BRANCACCIO, *L'esercito del vecchio Piemonte (1560-1859) : sunti storici dei principali corpi*, Roma, Stabilimento Poligrafico per l'amministrazione della Guerra, 1922.

ANDRÉ CANE, *Histoire de Villefranche-sur-Mer et des anciens hameaux de Beaulieu et de Saint-Jean*, Beaulieu-sur-Mer, pubblicato a cura dell'autore, 1960,

BARTOLOMEO DEL POZZO, *Ruolo generale de' cavalieri gerosolimitani ricevuti nella veneranda lingua d'Italia, raccolto dal venerando bali di Napoli fr. Bartolomeo del Pozzo sin' all'anno 1689. Continuato dal venerando G. priore di Lombardia fr. Roberto Solaro per tutto l'anno 1713. Ed ultimamente accresciuto sin' all'anno 1738*, Torino, 1738.

ANTON QUINTANO, *The Maltese-Hospitaller Sailing Ship Squadron 1701-1798*, Malta, Publisher Enterprises Group, 2003.

GIOVANNI SCARABELLI, *La squadra dei vascelli dell'Ordine di Malta agli inizi del Settecento*, Taranto, Centro Studi Militensi, 1997

ORESTE FERDINANDO TENCAJOLI, *Il reggimento "Croce Bianca" di casa Savoia*, Archivio storico di Malta, a. 1, v. 1, fasc.3, apr.-giu. 1930.

PIERO ANGELO TOGNOLI, *Cairo nella storia della Liguria e della Nazione*, Cairo Montenotte, Lagorio, 1971.

ANGELO TORRE, *Luoghi: la produzione di località in età moderna e contemporanea*, Roma, Donzelli, 2011